



Sommaires pour l'année 2013

Pour l'année 2013, la préparation des sommaires de la déclaration des intérêts personnels, concernant les députés et les membres du Conseil exécutif, a été interrompue par le déclenchement des élections générales, le 5 mars 2014.

À la suite de cette élection générale, la déclaration pour l'année 2014 a été produite par tous les députés de la nouvelle législature, comme le prévoit le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

Pour l'année 2014, les sommaires de la déclaration des intérêts personnels ont été établis par le commissaire concernant tous les membres de l'Assemblée nationale. Ils seront publiés dans le site Internet du commissaire.

Pour les personnes qui ont été réélues, le 7 avril 2014, le sommaire 2013 ne sera pas publié, il s'agit de se référer au sommaire 2014.

Le commissaire à l'éthique et à la déontologie 7 octobre 2014